Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle Continue** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Instruction technique** **DGER/SDPFE/2019-549** **18/07/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : instruction relative au recueil des données dans le logiciel SAFO concernant l'ensemble des actions de formation mises en œuvre dans le cadre du plan d'accompagnement en faveur des EPLEFPA et de leurs personnels.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA EPN

Résumé : la présente instruction donne les modalités relatives au recueil des données pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'accompagnement en faveur des EPLEFPA et de leurs personnels.

Le plan d'accompagnement en faveur des EPLEFPA et de leurs personnels a été créé à la suite de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel pour apporter un **appui aux structures et aux personnes**, dans la perspective de la meilleure adaptation des CFA et des CFPPA aux enjeux de la loi.

Il se donne comme ambition de permettre aux personnels des EPLEFPA en lien avec la formation professionnelle dans ses deux valences : formation professionnelle continue et apprentissage :

- une **bonne appropriation de la loi**, particulièrement du titre 1er consacré à la formation professionnelle,
- l'**identification des enjeux et des opportunités** pour les EPLEFPA et leurs centres,
- la **définition des projets de centre et d'établissement** au regard des nouveaux enjeux et de la stratégie régionale adoptée,
- une **adaptation des pratiques professionnelles**,
- une **évolution potentielle de l'organisation des activités** dans la perspective d'une amélioration continue des pratiques et de la certification qualité.

Le plan d'accompagnement doit en outre, permettre aux organismes de formation professionnelle CFA et CFPPA de :

- **répondre aux besoins en compétences** des branches professionnelles et des individus,
- **développer l'activité** de formation professionnelle de l'EPLEFPA.

Le plan d'accompagnement est programmé pour une période de 3 années, en adéquation avec le calendrier d'application de la loi. Un suivi de sa mise en œuvre est mis en place.

A cette fin, la présente instruction décrit les indicateurs de suivi, les données requises ainsi que les modalités de saisie inhérentes à leur élaboration.

I. LES INDICATEURS DE SUIVI

Trois indicateurs ont été déterminés pour suivre qualitativement et quantitativement la mise en œuvre du plan d'accompagnement.

Ces indicateurs sont à disposition de chaque service régional de formation et de développement (SRFD), en tant qu'outils de pilotage de la mise en œuvre des actions du plan au niveau régional.

Leur calcul est effectué par la DGER, par semestre à terme échu, sur la base des actions inscrites sur le tableau de bord régional recueillant l'ensemble des actions programmées dans le cadre du plan, DNA (dispositif national d'appui) ou hors DNA et renseignées dans l'outil de traitement.

Indicateur 1 : Taux d'accès au plan d'accompagnement *(lecture nationale)* Nombre de personnes ayant suivi une **action du plan** / nombre de **personnes dont l'activité est en lien avec la formation professionnelle**
Indicateur 2 : Taux de participation par type d'activité *(lecture locale)* Nombre de participants par **type d'activité** / nombre de personne du **type d'activité**
Indicateur 3 : Taux de mobilisation des actions par thématique *(lecture régionale)* Nombre d'actions mises en œuvre par **thématique** / nombre d'actions totales mises en œuvre

II. DEFINITION DES TERMES

Action du plan : toute action mise en œuvre en faveur de l'appropriation, de l'adaptation des pratiques professionnelles et de l'évolution de l'organisation des centres, quelle que soit l'origine du financement, ou le commanditaire à l'initiative de l'action.

Personnes dont l'activité est en lien avec la formation professionnelle : tout agent rattaché aux centres constitutifs CFA et CFPPA ainsi que les personnels de direction des EPLEFPA.

Type d'activité : direction, enseignement, administrative

Thématique : thème auquel l'action du plan se rapporte dans chacune des catégories d'appui :

- appui aux structures : stratégie – qualité - ingénierie
- appui aux personnes : encadrement – soutien – pédagogie

Ces thématiques font référence au schéma placé en annexe de la présente instruction.

III. OUTIL DE SAISIE ET MENTIONS NECESSAIRES AU SUIVI DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

L'outil de recueil des données est le logiciel SAFO, dont l'utilisation sera étendue à l'ensemble des actions mises en œuvre dans le plan d'accompagnement au niveau régional, quel qu'en soit leur financement.

Afin de pouvoir réaliser une extraction des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'accompagnement, il est demandé d'ajouter dans les champs de saisie « titre » et « description » les mentions suivantes :

- **#PA** devant le titre de l'action dans le champ « titre »,

- le mot clé attribué à l'action construit selon les modalités définies dans le paragraphe ci-après, dans le champ « description ».

IV. MODALITE DE CONSTRUCTION DU MOT CLE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION DU PLAN

Chaque action est codifiée par le biais d'un mot-clé permettant de décrire le type d'appui auquel elle répond, la thématique abordée, le type d'action, la modalité de mise en œuvre, ainsi que l'appartenance ou non au DNA.

Le mot-clé est construit à partir des données suivantes, répertoriées dans les tableaux ci-après.

Type d'appui		**Thématique**		**Type de formation**		**Modalité de mise en œuvre**		**Appartenance**	
Aux STRUCTURES	#OFP	**Qualité**	**#QUA**	Appropriation	#PAN	présentiel	#PRE	DNA	#DNA
		Stratégie	**#STR**	Formation	#FOR	Distance	#DIS		
				Echanges de pratiques	#ECH			Hors DNA	#HOR
		Dispositif pédagogique	**#ING**	Formation-action	#FAC	Hybride	#HYB		
				Formation cadre séminaire	#SEM				

Type d'appui		**Thématique**		**Type de formation**		**Modalité de mise en œuvre**		**Appartenance**	
Aux PERSONNES	#AGT	**Pilotage et managemen**	**#ENC**	Appropriation	#PAN	présentiel	#PRE	DNA	#DNA
		Soutien aux activités	**#SOU**	Formation	#FOR	Distance	#DIS		
				Echanges de pratiques	#ECH			Hors DNA	#HOR
		Pédagogie et environnement pédagogiqu	**#PED**	Formation-action	#FAC	Hybride	#HYB		
				Formation cadre	#SEM				

Le mot-clé ainsi créé à partir de l'un ou l'autre des tableaux ci-dessus prend la forme suivante :

Type d'appui	**Thématique**	**Type d'action**	**Modalité de mise en œuvre**	**Appartenance**
# 3 caractères	**# 3 caractères**	**# 3 caractères**	**# 3 caractères**	**# 3 caractères**
Exemple : #AGT#ENC#PAN#PRE#DNA				

L'attribution du mot-clé des actions est réalisée par Agrosup Dijon – Eduter ingénierie, dans le cadre de la gestion du plan d'accompagnement. Dans cette perspective, la personne-relais sera mobilisée pour préciser les caractéristiques des actions du tableau de bord régional qui ne relèvent pas du DNA et transmettre le code en interne à la D(R)AAF au DRFC.

V. TABLEAU DE MODALITE DE SAISIE DES ACTIONS

Les modalités de saisie des actions diffèrent selon leur financement. Le tableau suivant précise les interlocuteurs en jeu dans les situations usuelles. En cas de co-financement, il est demandé aux interlocuteurs concernés de s'assurer du meilleur compromis.

Action (financement)	**Saisie de l'action**	**Attribution du mot-clé de l'action**	**Saisie des inscriptions**	**Saisie de la participation**	**Délivrance de l'attestation de participation**
PNF	Etablissement support du DNA	ASD-Eduter ingénierie	RLF	ESDNA	ESDNA
ASD-Eduter ingénierie hors PNF	ASD-Eduter ingénierie	ASD-Eduter ingénierie	RLF	ASD-Eduter ingénierie	ASD-Eduter ingénierie
PRF Sur BOP 215	DRFC	ASD-Eduter ingénierie *	RLF	DRFC	DRFC
Action régionale Sur budget délégué SRFD - 143	DRFC *	ASD-Eduter ingénierie*	RLF	DRFC	DRFC
EPLEFPA plan de financement sur budget propre	DRFC *	ASD-Eduter ingénierie *	RLF	DRFC	DRFC

* dans sa fonction de relais entre AgroSup Dijon et les EPLEFPA, la personne-relais recueille les informations requises pour la saisie et la codification de l'action et les transmets au DRFC.

VI. CALENDRIER DE SAISIE DES DONNEES

La saisie des actions est réalisée au fil de l'eau.
Pour tenir compte de la publication de la présente instruction après le démarrage des actions, l'échéance de saisie pour le 1er semestre 2019 est fixée au 15 octobre 2019.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

Annexe

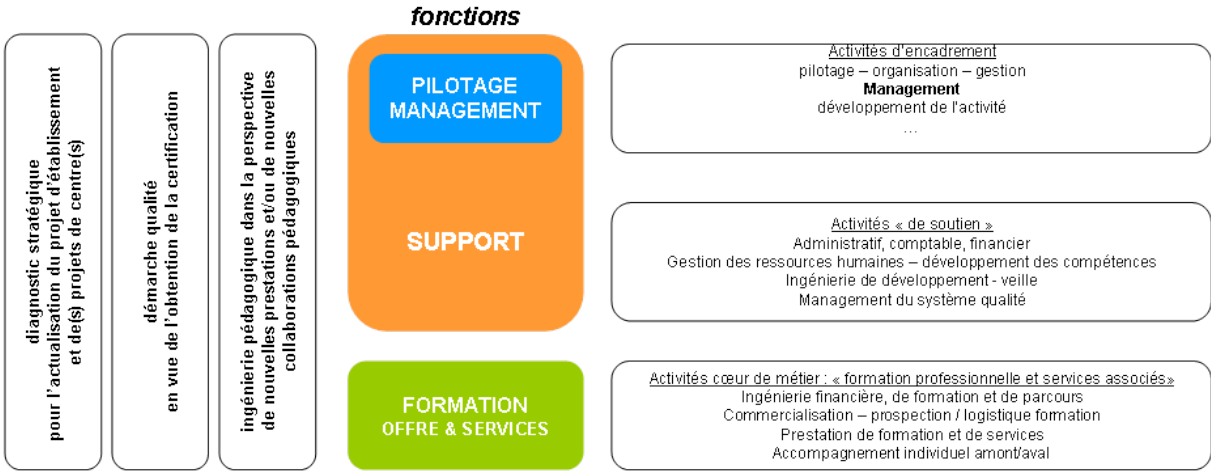
fonctions
diagnostic stratégique
pour l'actualisation du projet d'établissement
et de(s) projets de centre(s)
démarche qualité
en vue de l'obtention de la certification
ingénierie pédagogique dans la perspective
de nouvelles prestations et/ou de nouvelles
collaborations pédagogiques
PILOTAGE
MANAGEMENT
SUPPORT
FORMATION
OFFRE & SERVICES
Activités d'encadrement
pilotage – organisation – gestion
Management
développement de l'activité
...
Activités « de soutien »
Administratif, comptable, financier
Gestion des ressources humaines – développement des compétences
Ingénierie de développement - veille
Management du système qualité
Activités cœur de métier : « formation professionnelle et services associés»
Ingénierie financière, de formation et de parcours
Commercialisation – prospection / logistique formation
Prestation de formation et de services
Accompagnement individuel amont/aval
appui aux structures
appui aux personnes